

VILLARS-GRYON
DIABLERETS+
GLACIER3000



© Photo: Christophe Racat

PLAN DES PISTES
2014 / 2015

Glacier 3000, Les Diablerets,
Villars-Gryon, Leysin-Les Mosses



70 installations, 225 km de pistes

Jours	ADULTE dès 16 ans		ENFANT de 9 à 15 ans	
	Individuel	Jeune Senior Groupe*	Individuel	Groupe ou Famille
1	62	56	41	37
2	114	103	74	67
3	166	149	108	97
4	214	193	139	125
5	259	233	168	152
6	301	271	196	176
7	340	306	221	199
8	375	338	244	219
9	408	367	265	239
10	437	393	284	256
11	462	416	300	270
12	485	437	315	284
13	505	455	328	295
14	523	471	340	306
15	539	485	350	315

SAISON	1070	940	700	630
Préventes + 31.10	965	850	630	570
ANNUEL	1220	1090	800	730
Préventes + 31.10	1115	1000	730	670

Photo obligatoire dès 8 jours

*Non valable sur abo saison/annuel

Dès 4 jours, permet de bénéficier de 50 % de rabais sur la carte journalière régionale Gstaad Mountain Rides (1) ou Lenk-Adelboden.

Stations des Alpes Vaudoises

+ Gstaad Mountain Rides (1)
+ Lenk-Adelboden



188 installations, 630 km de pistes

Jours	ADULTE dès 16 ans		ENFANT de 9 à 15 ans	
	Individuel	Jeune Senior	Individuel	
4	242	219	143	
5	290	262	173	
6	333	301	202	
7	377	341	228	
8	421	380	252	
9	456	413	274	
10	488	441	294	
11	517	467	311	
12	542	489	327	
13	565	510	341	
14	585	528	354	
15	605	546	365	

SAISON	1170	1063	750
Préventes + 31.10	1053	958	675
ANNUEL ⁽²⁾	1320	1213	850
Préventes + 31.10	1203	1108	775

Photo obligatoire dès 8 jours

LES ABONNEMENTS DE SAISON

- sont valables au Glacier 3000 du 25 oct. 2014 au 3 mai 2015
- donnent droit à un bon de 4 jours de ski à demi-prix dans une station des Alpes valaisannes participant à l'action

(1) Château-d'Oex, Rougemont, Saanen, Gstaad, Schönried, Saanenmöser, Zweisimmen

(2) en été, donne accès uniquement aux installations des Alpes vaudoises

Les Diablerets - Villars - Gryon
sans Glacier 3000

Délimitation orange

34 installations, 100 km de pistes

Jours	ADULTE dès 16 ans		ENFANT de 9 à 15 ans	
	Individuel	Jeune Senior Groupe	Individuel	Groupe ou Famille
1	53	48	35	32
2	102	92	67	61
→ 13 h 00	47	42	31	28
Dès 11 h 00	49	44	32	29
Dès 13 h 00	42	38	28	25

Isenau

Délimitation jaune

6 installations, 16 km de pistes

Jours	ADULTE dès 16 ans		ENFANT de 9 à 15 ans	
	Individuel	Jeune Senior Groupe	Individuel	Groupe Famille
1	45	41	29	27
→ 13 h 00	43	39	28	26
Dès 11 h 00	43	39	28	26
Dès 13 h 00	38	34	25	23

Conditions tarifaires

ADULTE

Individuel Né en 1990 ou avant
Jeune Né de 1991 à 1998
Senior Né en 1949 (hommes) et 1950 (femmes) ou avant
Né en 1936 ou avant = **gratuit** sur Alpes vaudoises en hiver.
Groupe Dès 10 personnes.
Rabais suppl. dès 25.

ENFANT

Individuel Né de 1999 à 2005
Famille Enfant accompagné d'un parent
Groupe Dès 10 personnes.
Rabais suppl. dès 25.

ENFANT jusqu'à 9 ans = **Gratuit** sauf Adeldoden-Lenk (né en 2006 ou après).

Les tarifs réduits et les gratuités sont accordés uniquement sur présentation d'une pièce d'identité.

Les rabais ne sont pas cumulables!

Keycard

Tous nos forfaits sont émis sur KEYCARD, support main libre vendu Fr. 5.-, non remboursable mais remplacé gratuitement en cas de défectuosité durant le premier hiver d'utilisation.



Ouverture des installations

GLACIER 3000 du samedi 25 octobre 2014
au dimanche 3 mai 2015

LES DIABLERETS

Meilleret du samedi 13 décembre 2014
au dimanche 12 avril 2015
Ouverture partielle du 13 au 19 décembre
Départ Vers-L'Eglise fermé dès le 23 mars

Isenau

VILLARS

Bretaye du samedi 13 décembre 2014
au dimanche 12 avril 2015
Ouverture partielle du 13 au 19 décembre

Les Chaux

du samedi 20 décembre 2014
au dimanche 12 avril 2015

LIAISONS

Diablerets-Villars du samedi 20 décembre 2014
au dimanche 12 avril 2015

Villars-Gryon

du samedi 20 décembre 2014
au dimanche 12 avril 2015

Assurance

Fr. 3.- PAR JOURNÉE DE SKI, SAISON Fr. 63.-
Remboursement du forfait de ski de 2 jours et plus en cas de maladie ou d'accident (prorata temporis).



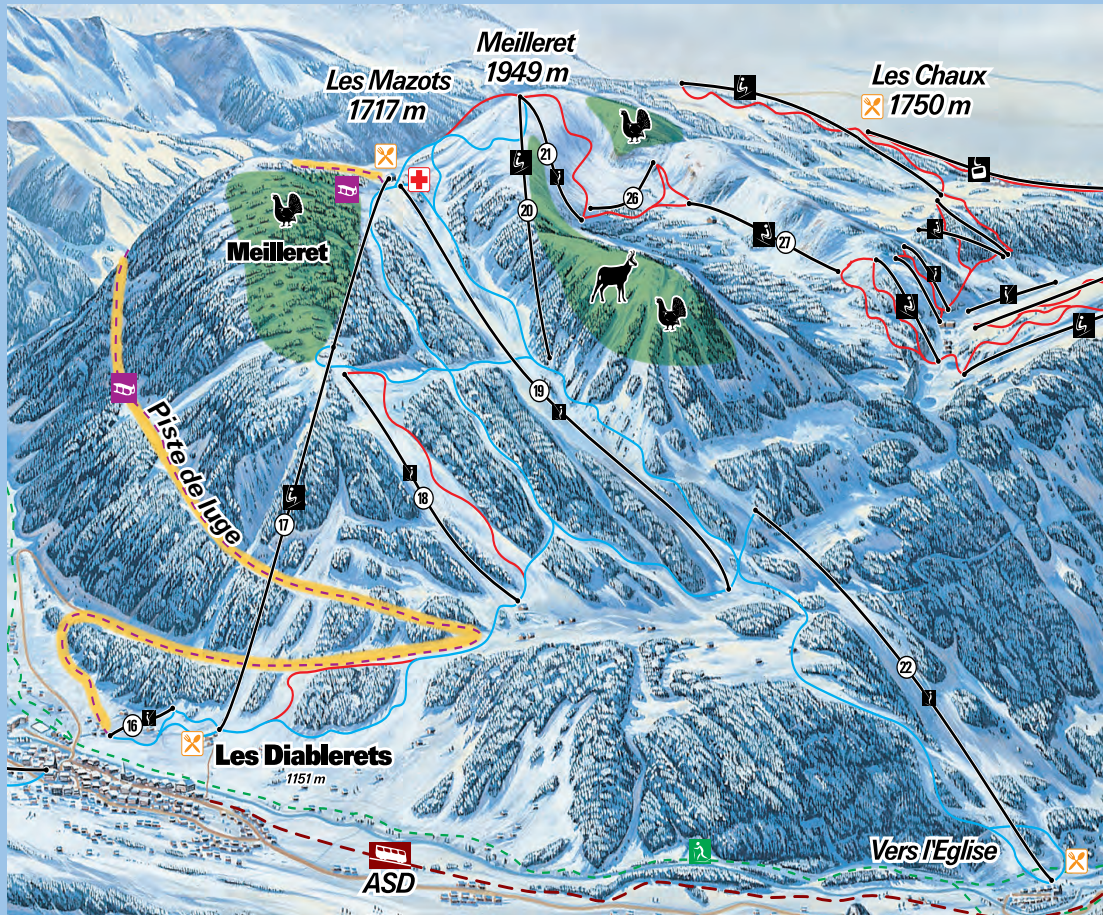
Fr. 5.- PAR JOURNÉE DE SKI, SAISON Fr. 98.-
Remboursement du forfait de ski de 2 jours et plus en cas de maladie ou d'accident (prorata temporis).
Remboursement des frais de secours sur les pistes.



Info détaillée sur www.snowcare.ch.

Non vendu à
Glacier 3000

Secteur Diablerets - Meilleret et sa piste de luge



Piste de luge Les Mazots - Diablerets
Longueur 7.2 km. Dénivellation 560 m. Accès par le télésiège Vioz-Mazots.
Renseignements : ☎ + 41 24 492 00 10 ou sur www.diablerets.ch

www.free-pass.ch



CET HIVER,
NE PASSEZ PLUS
PAR LES CAISSES!

ET SKIEZ MOINS CHER!
- 30% en semaine
- 15% le week-end



valais skicard

54 stations Skigebiete 4 bains thermaux Thermalbäder 1 carte Karte

Points (1 pt = 1 fr.)	Rabais	Prix
100 pts		Fr. 100.-
200 pts	(- 4%)	Fr. 192.-
300 pts	(- 6%)	Fr. 282.-
400 pts	(- 8%)	Fr. 368.-
500 pts	(- 10%)	Fr. 450.-

Conditions d'utilisation des forfaits de ski

- Les abonnements sont personnels et incessibles et ne seront ni échangés, ni modifiés.
Les détenteurs sont responsables de conserver leur abonnement de manière à éviter une utilisation abusive par des tiers.
- La non-utilisation de l'abonnement en cas de mauvais temps, danger d'avalanche, départ imprévu, perturbation dans le trafic, fermeture des pistes, ne donne pas droit à un remboursement.
Les personnes ayant l'assurance SNOWCARE bénéficient des conditions spécifiques figurant dans les conditions générales d'assurance.
- En cas de maladie ou d'accident, seules les personnes ayant contracté une assurance SNOWCARE ou PASSPROTECT ont droit à un remboursement, ceci selon les conditions générales de ces assurances.
Aucun remboursement de forfait n'est accordé sur les abonnements de 1/2 jour et 1 jour.
- En cas de perte ou de vol, l'abonnement peut être bloqué grâce au numéro figurant au dos de la keycard. Pour les forfaits de 2 jours et plus, un duplicata sera établi au prix de Fr. 50.- sur une nouvelle keycard à Fr. 5.-.

Utilisation abusive des forfaits de ski

Toute personne voyageant sur les remontées mécaniques (y.c. le train Villars-Bretaye) sans titre de transport valable ou avec le forfait d'un tiers se verra exiger une amende de Fr. 200.- + le prix du titre de transport, plein tarif. De plus, le forfait du tiers sera définitivement retiré.

Contrôle par photo-surveillance

De manière à confondre les fraudeurs, une photo de chaque utilisateur de carte à puce est prise automatiquement à chaque premier passage quotidien au portillon de contrôle. La comparaison des photos permet à l'exploitant de remarquer les fraudeurs en cas de transmission de titres, une pratique formellement interdite par nos conditions générales.



ACHETEZ VOS FORAITS EN LIGNE SUR WWW.EASYSKI.CH
Avec le nouveau programme de fidélité Snow+, cumulez des points et profitez d'avantages exclusifs

Domaine Skiable des Alpes Vaudoises



NOUVEAU

ABONNEMENTS ANNUELS ALPES VAUDOISES OU SUPERPASS → validité 25.10.14 au 23.10.15
Pour la saison d'été: donnent accès aux installations de Glacier 3000 et aux télécabines des Diablerets, de Villars, de Barbolease, de Leysin et du train Villars-Bretaye.
Un abonnement de saison hiver ne peut pas être converti en abonnement annuel.



Les lugeurs, adeptes de VTT, piétons, chiens, snow-scoots, etc, ne sont autorisés ni sur les pistes balisées, ni sur les télésièges et téléskis de Villars-Gryon et des Diablerets (excepté piétons + lugeurs sur le télésiège Vioz-Mazots).

Liaisons

GLACIER 3000 → VILLARS

Dernier départ du bus navette depuis le Pillon 15h.10

GLACIER 3000 → LES DIABLERETS

Dernier départ du bus navette depuis le Pillon 17h.10

LES DIABLERETS ↔ VILLARS

Dernière traversée télésiège Perche-Conche 16h.15

VILLARS ↔ GRYON

Dernière montée télésiège de la Rasse ou téléski de la Gryonne 16h.30

Débutants

Ski GRATUIT au Palace derrière la gare de Villars ainsi qu'au téléski de Frienche à l'Alpe des Chaux à Gryon!



Glacier 3000

- P3 Pillon-Cabane
- P5 Cabane-Scex Rouge
- P1 Reusch-Oldenegg
- P2 Oldenegg-Cabane
- P6 Oldenalp-Oldenegg
- P9 Scex Rouge
- P10 Dôme
- P11 Quille du Diable
- P12 Tsanfleuron
- P8 Poma de Reusch

Les Diablerets-Meilleret

- 16 M Pony-Diablerets
- 17 M Vioz-Mazots
- 18 M Jorasse
- 19 M Ruvine
- 20 M Ruvine-Meilleret
- 21 M Laouissalet
- 22 M Vers l'Eglise
- 26 M Vieille case
- 27 M Perche-Conche

Les Diablerets-Isenau

- 11 I Diablerets-Isenau
- 12 I Isenau
- 13 I Ayerne
- 14 I Palette
- 15 I Floriette
- 25 I La Crua

Villars-Bretaye

- A Villars-Bretaye
- B Villars-Roc d'Orsay
- D Grand Chamossaire
- F Bretaye-Orsay
- G Combe d'Orsay
- H Lac Noir-Chaux Ronde
- I Lac Noir-Bretaye
- K Lac de Bretaye
- L Chaux Ronde
- M Petit Chamossaire
- P Rasse-Chaux Ronde
- S Palace
- W Chavonnes

Gryon-Les Chaux

- C Barboleuse-Les Chaux
- T Sodoleuvre-La Croix
- U Gryonne
- V Plan Méroz
- X Fracherets
- Y Télébob Frienche

- Pistes faciles
- Pistes de difficulté moyenne
- Pistes difficiles
- Itinéraire
- Neige de culture
- Snowpark
- Liaison chemin de fer
- Liaison bus
- Protection faune et forêt
- Restaurant d'altitude
- Ecole Suisse de Ski et de Snowboard
- Parking
- SOS



Glacier 3000

Les Diablerets - Gstaad
Infoline +41 848 00 3000
www.glacier3000.ch
☎ +41 24 492 33 77
+ +41 24 492 09 29



Télédialerets

1865 Les Diablerets
www.dialerets.com
☎ +41 24 492 28 14
+ Meilleret:
+41 24 492 22 03
+ Isenau:
+41 24 492 32 94



Télé Villars-Gryon

1884 Villars
www.tele-villars-gryon.ch
☎ +41 24 495 81 13
+ +41 24 495 25 19

En dehors des heures d'ouverture des installations, les pistes sont fermées et ne sont plus sécurisées contre les dangers d'avalanches ou engins de damage munis d'un treuil.

Danger de mort!

RÈGLES DE CONDUITE DE LA FIS

- RÈGLE FONDAMENTALE:**
1. Ne pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice
- RÈGLES DE CIRCULATION:**
2. Descendre à vue. Adapter son comportement et sa vitesse à ses capacités et aux conditions.
3. Respecter le skieur et snowboarder aval.
4. Dépasser à une distance appropriée.
5. S'engager et virer vers l'amont après un examen de l'amont.

- STATIONNEMENT/MONTÉE:**
6. Stationner au bord de la piste ou à des endroits avec visibilité.
7. Monter et descendre uniquement au bord de la piste.

- BALISAGE ET SIGNALISATION**
8. Respecter le balisage et la signalisation.

- EN CAS D'ACCIDENT**
9. Prêter secours, avertir le service de sauvetage.
10. Parties impliquées dans un accident et témoins: faire connaître son identité.

Selon la jurisprudence, ces règles ont force de loi.